

Le Canada face à la Communauté européenne

par Paul Pilisi

«Le gouvernement canadien reconnaît le principe de la nouvelle Europe et l'appuie entièrement.»

Pierre-Elliott Trudeau
premier ministre du Canada (1975).

Le lien contractuel, qui vient d'être établi entre le Canada et la Communauté européenne, semble ouvrir une nouvelle phase de la politique extérieure des Neuf. Dans la décennie soixante, l'intérêt majeur des Six se portait plutôt vers le Tiers monde. La Convention de Yaoundé, confirmée suite à l'indépendance des pays africains concernés, respectivement en 1963 et en 1969, a établi un modèle pilote de coopération entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Depuis l'adhésion britannique à l'Europe communautaire, une intense activité politico-diplomatique a été entreprise par les communautés (la Communauté économique européenne — CEE, la Communauté européenne du charbon et de l'acier — CECA, et la Communauté européenne de l'énergie atomique — Euratom) en vue de démontrer l'avantage réciproque d'une telle association. La Convention de Yaoundé a réaffirmé la liberté des pays associés écartant toute ingérence dans leur autonomie politique et économique.

Ce modèle de coopération a également servi d'exemple pour l'établissement de liens contractuels entre le Canada et l'Europe communautaire. Cependant, ce lien contractuel constitue le premier traité de ce genre conclu entre un pays industriel et les Neuf. L'accord, dont l'objectif majeur est l'élargissement des relations économiques et commerciales entre le Canada et les Communautés (il prévoit aussi l'intensification de la coopération sectorielle avec chacun des États-membres en vue d'obtenir des avantages — particuliers — mutuels), pourrait également servir d'exemple sur le plan mondial.

Il reste néanmoins vrai que le récent traité est le résultat d'une évolution multidimensionnelle, qui se déroule depuis plus

d'une décennie au niveau des relations transatlantiques.

Le contexte atlantique

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le Canada a soutenu le leadership américain en Europe occidentale au service d'une Europe économiquement et politico-militairement unie, capable de contrebalancer la puissance de l'URSS sur le continent européen. Le facteur extra-unificateur nord-américain avait joué un rôle important dans le démarrage de l'intégration européenne. A l'époque du Traité de Rome et à la fin de la décennie cinquante, les relations transatlantiques, au sujet de l'unité européenne, commençaient à revêtir le «modèle conflictuel». L'idée européenne du général de Gaulle remettait en question le leadership américain en Europe. Cette conception s'oppose à l'idée américaine relative à la transformation de la forme tripolaire de l'atlantisme en une forme bipolaire. Cette bipolarisation aurait dû signifier l'intégration immédiate de la Grande-Bretagne au sein des Six. Face à ce «modèle conflictuel», le président Ken-

Historien et politicologue, M. Pilisi est directeur du Module (Section) d'histoire de l'Université du Québec à Chicoutimi et chargé de cours à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval. Les études de M. Pilisi, relatives aux divers aspects de l'unité européenne, ont été publiées dans la Revue du Marché Commun (Paris), Südost-Europa (Munich), Études Internationales (Université Laval) et East European Quarterly, (USA). Il prépare actuellement un ouvrage sur l'évolution de l'idée européenne en Europe centrale au XX^e siècle. L'article ci-contre n'engage que l'auteur.